



refus rupture de contrat

Par **anysha**, le **27/01/2022** à **17:37**

Bonjour ,

en esperant que vous allez bien.

alors je vous explique ma situation qui m'angoisse en ce moment envers mon employeur.

je suis salarié dans une agence d'hotesses à Paris, en CDI, mon agence se charge de me trouver un site d'affectation, une entreprise, un cabinet d'avocat ou peu importe, je suis chargée d'accueil.

pendant 3 ans, j'étais affectée en CDI dans un site et un jour le client a décidé de vendre son immeuble donc mon agence se devait de me replacer ailleurs.

J'ai eu une proposition de contrat mais qui s'avère pas très avantageuse, j'étais contrainte de signer mon avenant pour la continuité de mon activité sachant que j'ai dit à mes responsables que le nouveau site d'affectation est hyper loin de chez moi, je rentre très tard donc je ne me sens pas en sécurité dehors la nuit seule, je perds des avantages sur le salaire (300 euros sur mon salaire net, pour un SMIC c'est beaucoup d'argent).

mon agence m'a fait comprendre que soit j'accepte ce contrat soit ils ont rien d'autre.

Il refuse une rupture conventionnelle du coup je ne sais pas trop quoi faire après ça et j'ai compris qu'on me pousse à démissionner alors que j'ai pas envie car je dois payer mon loyer donc je dois avoir un travail.

là en ce moment je ne me rend plus au travail car j'ai très peur de rentrer tard le soir alors qu'avant j'avais des horaires correctes je rentrais à 19h.

Je ne sais pas si j'ai donné les infos nécessaires mais n'hésitez pas à me poser des questions si besoin pour m'aider car je suis perdue et je sais qu'en allant pas sur mon nouveau travail j'aurai pas de salaire mais je n'ai pas envie aussi de m'obliger à faire un travail que en soi j'y gagne rien à part des angoisses tous les soirs, un long trajet et une baisse de salaire (mon ancien taf j'avais des primes et des heures sup)

voilà je reste à votre écoute et j'espère mieux me sortir car c'est très compliqué de se dire que je ne travaille pas, on me pousse à démissionner et ne pas percevoir même un chômage!

je vous remercie de m'avoir lue, et de votre compréhension.

bien a vous

Par **miyako**, le **29/01/2022** à **22:57**

Bonsoir,

Il vous faut trouver un autre job, en ce moment la situation de l'emploi est favorable et les salaires se négocient. Une fois votre job trouvé, vous donnez votre préavis .

Cordialement